

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 3 SEPTEMBRE 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 20 h 15 et convoquée conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* et puisque cette séance extraordinaire a été convoquée séance tenante, les membres du conseil municipal étaient tous présents et ont renoncé par écrit à l'avis de convocation.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont aussi présents le Directeur général et greffier ainsi que le Directeur général adjoint et greffier adjoint.

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le présent procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

**2019-09-319 OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu,

Que la présente séance soit ouverte, il est 20 h 20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-320 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, avec ses ajouts :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Réparation de la niveleuse John Deere
- 4- Résolution autorisant Monsieur Bernard Caouette en lien avec la demande d'accompagnement du MAMH (AJOUT)
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance spéciale

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-321 RÉPARATION NIVELEUSE JOHN DEERE

CONSIDÉRANT que notre niveleuse John Deere est brisée et qu'il est urgent de la réparer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser une dépense, auprès de Nortrax, d'une somme de 10 474,73 \$, plus les taxes applicables, pour la réparation de notre niveleuse John Deere, le tout selon l'estimé fourni par ladite entreprise en date du 27 août 2019, et d'autoriser également toutes dépenses accessoires, notamment quant au transport de ladite niveleuse.

D'autoriser notre Directeur général adjoint à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-322 RÉOLUTION AUTORISANT MONSIEUR BERNARD CAOUCETTE EN LIEN AVEC LA DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DU MAMH

CONSIDÉRANT la demande d'accompagnement en cours auprès du MAMH ;

CONSIDÉRANT la présence d'une entente de cessation de fin d'emploi entre la Ville de Gracefield et Monsieur Bernard Caouette ;

CONSIDÉRANT que telle entente contient une clause de confidentialité qui lie les parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser expressément Monsieur Bernard Caouette à communiquer, répondre aux questions et rencontrer le MAMH, avant ou après la date de la cessation de ses fonctions de Directeur général, le tout dans le cadre de la demande d'accompagnement du MAMH.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution. Il est toutefois expressément mentionné au présent procès-verbal que le maire s'est abstenu de voter sur la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question ne fut posée aux membres du conseil municipal.

2019-09-323 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire et résolu,

De lever la séance, il est 20 h 25.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire

Le Directeur général adjoint
et greffier adjoint

Réal Rochon

Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire